

# Pour résoudre la crise de CHOMAGE

La C.T.C.C. propose un plan à  
MM. C. D. Howe et M. F. Gregg

Tel qu'annoncé dans la dernière édition du "TRAVAIL", le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, nous remet la déclaration suivante sur la récente entrevue d'Ottawa relativement au chômage dans la province de Québec, et particulièrement à Montréal :

"Des représentants de la C.T.C.C. et de plusieurs corps affiliés ont eu une entrevue à Ottawa, récemment, avec les honorables C. D. Howe, ministre de la Production de défense, et Milton F. Gregg, ministre du Travail. Plusieurs hauts fonctionnaires des deux ministères ont également assisté à la discussion.

"La délégation a fait ressortir que le chômage s'aggravait de jour en jour dans l'industrie manufacturière de la province de Québec, notamment dans les industries textiles primaires et secondaires, de même que dans la boîte de carton, la chaussure, etc. Des statistiques ont été données concernant le textile-coton, le vêtement pour hommes, le vêtement pour dames, la chemise, et d'autres encore. Ces statistiques étaient plus élevées que les statistiques officielles et les délégués ont expliqué comment un certain nombre de travailleurs en chômage n'apparaissent pas dans les compilations des services de placement du gouvernement fédéral.

Les deux ministres ont écouté l'exposé des délégués et ont promis de considérer les suggestions faites de même que les faits rapportés.

"En résumé, la délégation, après l'exposé des faits, a laissé devant les autorités fédérales les suggestions suivantes :

1. — accorder sans délai, dans l'industrie manufacturière en général, les contrats de défense qui ne sont pas encore adjugés;
2. — n'accorder ces contrats qu'à des manufacturiers reconnus;
3. — tenir compte des régions où il y a du chômage;
4. — ne pas accorder de contrats, lorsqu'il y a du chômage, à des manufacturiers qui, pour les exécuter doivent ouvrir de nouvelles manufactures, ou s'agrandir, ou louer de nouveaux locaux, mais favoriser plutôt les manufacturiers reconnus dont la main-d'oeuvre ou une partie de la main-d'oeuvre est en chômage;
5. — tenir compte des taux des conventions collectives en accordant les contrats, de manière qu'aucun manufacturier ne puisse soumissionner en bas de ces taux. Ainsi la concurrence, dans les soumissions cesserait de se faire sur la main-d'oeuvre.

"Les ministres ont discuté assez longuement du dernier point, mais la délégation a précisé que le gouvernement fédéral, dans sa législation, reconnaît les conventions collectives et qu'il devait en tenir compte lorsqu'il accordait des contrats de défense".



VOL. XXVII — No 43

Montréal, 23 novembre 1951

## Les permanents syndicaux se sont réunis à Ste-Agathe

Pour les journées d'études provinciales de la C.T.C.C. — Seize centres étaient représentés de même que toutes les fédérations professionnelles — A l'étude: la technique de l'organisation, des négociations, de l'arbitrage et de la grève — Grand succès de ces journées

Quatre-vingts délégués syndicaux se sont réunis la semaine dernière à Ste-Agathe-des-Mots pour une session d'études qui a duré trois jours. Il s'agissait des permanents, c'est-à-dire des syndiqués qui consacrent tout leur temps au service des divers organismes de la C.T.C.C., conseils centraux, fédérations professionnelles, syndicats, etc.

C'était la première fois que la C.T.C.C. tenait des journées d'études de cette importance mais les dirigeants du mouvement ont exprimé l'intention de renouveler l'expérience à tous les ans dans l'avenir. Ces journées feront désormais partie de l'entraînement normal de tous les permanents syndicaux. Elles étaient dirigées cette année par M. Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation de la C.T.C.C.

### Sujets

Les sujets à l'étude portaient sur la technique de l'organisation, des négociations et de l'arbitrage. La C.T.C.C. doit négocier chaque année quelque 400 conventions collectives de travail dans un nombre égal d'entreprises ainsi que plusieurs décrets. Ces différentes ententes régissent les conditions de salaire et de travail d'environ 200,000 travailleurs. C'est donc une part considérable du travail syndical et les permanents syndicaux y passent le plus clair de leur temps.

### Le travail

La méthode de travail adoptée à Ste-Agathe différait un peu de

la procédure ordinaire. En effet, tous les participants ont été répartis en six commissions dont chacune devait répondre à un questionnaire préparé d'avance. On a pu ainsi mettre en commun les expériences de tous et de chacun. Ensuite, en assemblée générale, il y avait rapport de chaque commission, discussion, et la séance se terminait par un exposé d'un spécialiste en chaque mati-

re: René Harmégnies pour l'organisation, Gérard Picard pour les négociations; et Marius Bergeron pour l'arbitrage.

Les soirées ont été occupées à des films et des discussions libres dont les plus goûtées ont porté sur l'action politique du syndicalisme et les responsabilités des permanents syndicaux.

De nombreux membres de l'Exécutif de la C.T.C.C. participaient à ces journées: MM. Gérard Picard, président général; Jean Marchand, secrétaire général; Gaston Ledoux, F.-X. Légaré, Lucien Dorion et Rodolphe Hamel, vice-présidents. Huit aumôniers étaient présents dont M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général.

## CHRONIQUE SYNDICALE à la radio

Le Conseil central des syndicats de Shawinigan inaugurera dimanche le 25 novembre, à midi juste, une chronique syndicale radiophonique. Cette chronique sera ensuite entendue à toutes les semaines, même jour, même heure, sur les ondes du poste CKSM. Avis aux syndiqués de la région.

### LES PARTICIPANTS DE STE-AGATHE AVAIENT LE SOURIRE



Ce qui ne les a pas empêchés de travailler, au contraire!

SECRETS

Le gouvernement et les repas des fonctionnaires

Nous tenons d'excellente source le petit fait suivant, qui montre bien jusqu'à quel point les fonctionnaires provinciaux sont à la merci d'un employeur impitoyable et profondément antisyndical et comment, en privant les fonctionnaires de leur droit de grève, on les a livrés pieds et poings liés au régime de famille des abus de toutes sortes.

Chacun sait que les conciliateurs du ministère du Travail, très fréquemment appelés à fournir leurs services le soir, ne reçoivent exactement rien pour ce surplus de travail après les heures normales. Non seulement on ne les paie pas temps double, ni temps et demi : on ne les paie pas du tout.

Or, par un raffinement de justice sociale, le ministère du Travail a décidé, tout récemment, de priver ces fonctionnaires du remboursement du prix de leur souper dans les cas où, forcés de travailler le soir, ils prennent ce repas au restaurant.

Exemple-type d'une attitude foncièrement antisyndicale ! Révoltés, les intéressés ont protesté. Dans quels termes ? Nous l'ignorons. La crainte du bâton est vive chez les employés du gouvernement provincial. Ils ont dû y mettre les formes. N'empêche qu'ils se sont exprimés avec assez de force persuasive pour que les autorités reviennent sur leur décision. Heureusement !

Salaires de crève-faim, terreur du premier ministre, vexations de toutes sortes, tel est le triste sort de ceux que le gouvernement, comme employeur, tient courbés sous son mépris et prive du droit d'association.

"Je vois tout"

SAGUENAY-LAC ST-JEAN

SYNDICATS de la CONSTRUCTION

Au cours de l'année écoulée, plusieurs améliorations ont été apportées dans le domaine des conditions de travail et des salaires.

Avantages

Au mois de novembre, l'an dernier, à pareille date, nous avons obtenu \$0.05 l'heure d'augmentation pour compenser le coût de la vie chère. A la suite de longues et laborieuses négociations, qui ont débuté en mars pour ne se terminer qu'au début de juin, nous avons obtenu pour tous les ouvriers de la construction de la région une augmentation générale de \$0.10 l'heure décrétée par l'arrêté en Conseil du 26 juin 1951. Il faut ajouter à ceci une autre augmentation de \$0.05 l'heure nécessaire par une hausse de 7 points de l'indice du coût de la vie au début d'octobre dernier. Cette dernière augmentation était commandée par un amendement accepté de part et d'autre au cours des négociations de juin dernier. C'est donc dire qu'au cours de l'année écoulée, les travailleurs de la construction ont bénéficié de \$0.20 l'heure d'augmentation.

Difficultés

Ceux qui sont directement intéressés à l'organisation des ouvriers de la construction dans nos syndicats déplorent le fait qu'un trop grand nombre demeurent indifférents aux appels de leurs chefs. Ils se font à peu près le raisonnement suivant : "Si des augmentations surviennent, si les conditions de travail subissent des améliorations, nous en bénéficieront au même titre que les autres et ceci à peu de frais; laissons donc aux autres le soin de se débattre, d'y aller de leur temps et de leur argent et même quelquefois de mettre en danger un emploi qui fournit à eux et à leur famille le pain de tous les jours."

Les résultats ne peuvent être autrement que désastreux pour toute la profession. Si la grande majorité des ouvriers de cette industrie, au contraire, faisait partie de leurs syndicats, nous pourrions accomplir de grandes choses et revendiquer avec plus de force ce que ceux-ci croient juste et honnête d'obtenir.

En voulez-vous un exemple ? Au cours de l'année 1950, deux compagnies de construction exécutaient des contrats pour le compte du ministère de la Défense nationale à l'aéroport de Bagotville. Bien que ces travaux fussent exécutés dans la zone III du décret et que les deux employeurs étaient parfaitement justifiés de ne payer que les taux en vigueur pour cette zone, les ouvriers désiraient néanmoins ardemment être rémunérés selon l'échelle de salaires de la zone I. Le syndicat formé de presque tous les employés de ces deux chantiers s'adressa au Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean des

métiers de la construction, lui demandant de donner suite à leur revendication. A la suite d'une délégation formée du président du Conseil régional et de moi-même auprès du ministère du Travail, l'hon. C. M. Gregg, les ouvriers concernés eurent gain de cause et les entrepreneurs en question furent dédommagés par le ministère de la Défense nationale. Après cette entente, il fut convenu de remercier le ministre fédéral du Travail ainsi que le député des comtés de Chicoutimi et de Lapointe pour l'aide efficace qu'ils avaient apportée au règlement de cette question.

Vivant et fort

Il y a trois ou quatre mois, le Syndicat de la Construction de St-Félicien avait demandé que cette ville fasse partie du territoire soumis à la zone I du décret 1743. Cette demande, refusée lors des négociations de juin dernier, lui fut accordée par l'arrêté en Conseil du 9 octobre 1951. Le résultat de cet amendement se traduit par une hausse générale de salaire se chiffrant à \$0.25 l'heure pour tous les ouvriers assujettis au décret 1743 dans cette localité. Il faut bien se rappeler que ce n'est pas le syndicat qui conditionne les membres mais bien les membres eux-mêmes qui font le syndicat. Ce syndicat, il sera vivant et fort en autant que les membres qui le composent seront nombreux, convaincus et intéressés.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER. Administrateur : MARCEL ETHIER. Rédacteur en chef : FERNAND JOLICOEUR.

Publiciste ROGER MCGINNIS. Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694. Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

RIMOUSKI

Le problème ouvrier dans l'entreprise

SEMAINE SYNDICALE A RIMOUSKI

Des délégués des différents syndicats de Rimouski et des centres environnants, tels que Price, Sayabec, Cap-Chat, Estcourt, Luceville, ont suivi des cours d'études tous les soirs, du 18 au 23 novembre dernier, au local du Conseil Central de Rimouski — L'aumônier général de la C.T.C.C., M. le chanoine Henri Pichette, et le directeur du Service d'Éducation, M. Fernand Jolicoeur, assistaient à ces séances — Son Exc. Mgr Parent a présidé l'une des réunions

La nature de l'entreprise

Les principaux cours de la semaine ont porté sur l'étude de la nature de l'entreprise. On a vu que, dans l'entreprise, il n'y a pas seulement du capital, mais aussi du travail. Le capital s'associe au travail pour constituer l'entreprise qui devient ainsi une association. Or cette association se fait par un contrat qui doit être libre et doit revêtir la forme que les parties désirent, à condition de respecter tous les droits des contractants.

Mais on constate qu'aujourd'hui le capital est considéré comme ayant l'autorité absolue dans l'entreprise. Comme conséquence, les travailleurs sont en état de dépendance absolue dans toutes les questions économiques, techniques et sociales. C'est qu'on identifie capital et entreprise et qu'on considère l'ouvrier comme un étranger.

La doctrine sociale de l'Église nous enseigne pourtant que tous les hommes ont une égalité de nature, qu'ils sont des êtres libres, doués d'intelligence et de volonté et faits pour être heureux. Ouvriers comme patrons ont même nature et la dignité de leur personne exige que les uns et les autres se respectent. On remarque cependant que le régime actuel ne tient pas compte de ces principes et que les puissants et les riches exploitent les faibles.

D'où la nécessité de réformes de structures sur le plan de l'entreprise, réformes préconisées par la Lettre pastorale collective sur le Problème ouvrier.

Qualités des chefs syndicaux

Cette semaine syndicale a débuté par une réunion de tous les officiers des syndicats affiliés au Conseil central de Rimouski. L'aumônier général de la C.T.C.C., M. le chanoine Pichette, avait été invité à tenir un forum sur les qualités propres aux chefs syndicaux.

La discussion fut très vive et permit de tracer un tableau assez complet du chef ouvrier. L'aumônier général s'était servi du no-

114 de la Lettre pastorale collective sur le Problème ouvrier pour illustrer sa pensée. Les chefs ouvriers doivent être à la fois, disent NN. SS. les évêques, "des chefs compétents, désintéressés, apôtres". Et cela nécessite : "une claire intelligence de la doctrine sociale de l'Église, une profonde connaissance de la technique des relations industrielles, de solides notions d'économie politique et de droit ouvrier".

Le programme de la semaine

C'est dimanche soir qu'avait lieu l'ouverture officielle de la Semaine syndicale. Le président du Conseil central, M. Louis Longchamps, dit un mot de bienvenue et présenta le chanoine Pichette qui traita du rôle de l'Église dans les questions sociales. Le président de la Fédération du Bois ouvré, M. Emilio Duchesne, remercia l'aumônier général. On demanda aussi à Mgr Lévesque, vicaire général du diocèse, de titrer les conclusions de la soirée.

Lundi soir, Son Exc. Mgr Parent, archevêque de Rimouski, voulut bien présider la soirée où le confrère Fernand Jolicoeur traita de la nature de l'entreprise et des réformes qui s'imposent sur ce plan. L'aumônier du Conseil central, M. l'abbé Laurent Main, donna un cours, mardi soir, sur les vérités de base du syndicalisme. Mercredi soir, M. L.-E. St-Pierre, président du Syndicat des Métiers de la Construction, tint un forum sur l'assemblée générale et les procédures; jeudi, le président du Conseil central fit l'historique du mouvement ouvrier dans la province, depuis cinquante ans; vendredi, le secrétaire du Conseil central, M. F.-X. Legaré, en même temps vice-président de la C.T.C.C., expliqua la nouvelle déclaration de principes de la C.T.C.C.

Le Conseil central doit nommer bientôt un comité qui aura la responsabilité de tout le programme d'éducation de la région. On se propose de tenir un cercle d'étude hebdomadaire pour reprendre en détail les sujets abordés au cours de cette semaine syndicale.

Salaires de base: \$1.34

Après une semaine durant laquelle la tension nerveuse fut à son comble pour les deux parties, le Syndicat des employés de C.I.L.L. et la Canadian Industries Limited de Shawinigan en sont venus à une entente.

Après plusieurs séances de négociations postarbitrales sur les droits de la gréance, une clause de non-grève et d'arbitrage qui était la cause du différend, une convention fut signée le 19 novembre dernier. Vu l'importance des points en litige, la lutte fut assez dure. Les Syndicats ont obtenu une clause de séniorité améliorée et la question de salaire et autres avantages suivants:

- 1— Un contrat de deux ans avec augmentation de 22% au taux horaire actuel des gages, soit 99c, plus une augmentation générale de 0.7c, ainsi qu'une augmentation additionnelle de 4.7%, ce qui rend le salaire de base à \$1.34. La sentence arbitrale avait suggéré un

Les journées d'études: UN SUCCÈS



Les confrères Jean Marchand, Gérard Picard et Fernand Jolicoeur, en compagnie de l'aumônier général, M. le chanoine Henri Pichette, discutent de la marche des débats pendant un temps libre des journées d'études. A l'exception d'un sujet : Technique de la grève, les participants ont réussi à couvrir tout le programme qu'on leur avait préparé.

Quand on parle de PROTECTION

Nous reproduisons ci-dessous la traduction d'une lettre qui parvenait récemment à M. Gérard Poitras agent d'affaires pour la boîte de carton à Montréal. Nous omettons seulement le nom de la compagnie en cause.

Le 5 novembre le syndicat signait dans cette industrie une convention de travail avec effet rétroactif au 22 septembre; cette augmentation représentait pour cette employée 7 cents l'heure.

La lettre qui suit explique ce qui s'est passé lorsque l'agent d'affaires a "agi" pour protéger les intérêts d'une jeune ouvrière mise à pied.

LETTRE

Cher monsieur,

Pour faire suite à votre lettre recommandée en date du 12 novembre 1951 au sujet de Mlle Pierrette Pelletier, 2596 rue Albert, Montréal, (R. 984-567) congédiée le 9 novembre 1951.

Son taux horaire le 22 septembre 1951 était de 50 cents l'heure. Elle a travaillé 264 heures à partir du 22 septembre jusqu'à et incluant le 7 novembre 1951.

Conséquemment, avec l'augmentation de 13% son nouveau taux aurait été de 57 cents l'heure, une différence de 7 cents l'heure pour 264 heures. Elle a donc droit à une rétroactivité de \$18.48 plus trois jours de vacances avec paye ou, 27 heures à 57 cents soit \$15.39 plus 8 1/2 heures pour le 9 novembre à 57 cents soit \$4.85. En un mot le montant dû est de \$38.72 moins 28 cents pour assurance-chômage, donc \$38.44.

Nous vous incluons un chèque au montant de \$38.44 en faveur de Mlle Pierrette Pelletier et son livret d'assurance-chômage. Nous espérons que vous trouverez le tout conforme et nous apprécierions un accusé de réception.

Vos très dévoués,

(signé) la compagnie.

Inutile de dire que la jeune congédiée s'est cherché un emploi dans un atelier syndiqué. Par l'entremise du syndicat, elle vient d'en trouver un.

Conciliation chez DUPUIS

Le 7 novembre dernier, un employé de Dupuis a été transféré de département pour des raisons que l'employé a trouvées injustes. L'employé s'est adressé au syndicat pour défendre son point de vue. L'agent d'affaires, accompagnée de cet employé, a vu le directeur du personnel pour demander à celui-ci de reconsidérer le transfert puisqu'en vertu de l'article 24 de la loi des Relations ouvrières, l'employeur ne doit pas changer les conditions de ses salariés sans leur consentement durant un arbitrage.

Le directeur du personnel a toutefois maintenu le transfert.

L'agent d'affaires s'est alors adressé à la Commission des Relations ouvrières pour qu'elle envoie un conciliateur faire enquête sur ce cas.

CHEZ LES JOURNALISTES

Les journalistes de Montréal-Matin obtiennent leur certification

Arbitrage dans plusieurs autres journaux

Les journalistes du quotidien "Montréal-Matin", organisés depuis peu dans les rangs du Syndicat des Journalistes de Montréal, viennent d'obtenir leur certificat de reconnaissance de la Commission des Relations ouvrières. L'organisation de ce local s'avère un succès complet puisque tous les membres de la salle des nouvelles sans exception font désormais partie du syndicat.

L'activité syndicale se poursuit aussi dans plusieurs autres journaux. L'arbitrage tire à sa fin au

journal "La Presse" ainsi qu'au journal "La Patrie". Dans ce dernier cas, il s'agit d'un arbitrage en cours de contrat sur le congédiement de M. Paul Rochon, président du local.

De même à Québec, au journal "Le Soleil", et à Ottawa, au journal "Le Droit", deux arbitrages sont en cours sur des cas de congédiement. Dans ce dernier arbitrage, les procédures sont terminées et un jugement doit être rendu ces jours-ci.

Les syndiqués sud-américains félicitent René Rocque

Bogota, Colombie, 20 août 1951.

M. René Rocque, Directeur adjoint de la C.T.C.C., 144 boul. Charest, Québec.

Distingué ami et camarade, Nous avons appris avec grande joie votre libération.

Pendant les longs mois de vos héroïques souffrances pour la cause du syndicalisme catholique, nous vous étions unis d'esprit; les dirigeants et militants des mouvements et groupes catholiques syndicaux de l'Amérique latine, tant de l'Écuador, du Chili, comme en Uruguay, Argentine, Brésil et dans les autres républiques, ont prié que Dieu vous aide à sortir vite de l'ap rison pour pouvoir continuer votre courageuse lutte au Canada pour la réalisation des principes enseignés dans les encycliques papales.

Votre courageux exemple nous reconforte au milieu des nombreuses difficultés de notre pays et nous sommes disposés à suivre votre chemin, acceptant les conséquences de tant d'intrigues et de myopie malveillante de la part de certains groupes capitalistes renfermés dans leurs intérêts égoïstes.

Camarade Rocque, nous savons que notre lutte sera longue et dure, qu'elle exigera beaucoup de sa-

crifices et d'humiliation. Mais que nous donne la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, nous sommes convaincus que seulement en luttant pour les justes réformes sur le plan économique, social et culturel, nous pourrions détruire la démagogie communiste, transformer la société individualiste d'aujourd'hui en communautés solidaires, portant ainsi aux travailleurs de ce continent leur unique salut: Jésus-Christ.

Nous désirons de tout coeur que votre santé ébranlée par tant de souffrances se rétablisse bien vite pour continuer votre travail exemplaire en faveur de la classe travailleuse de votre pays.

Nous allons travailler avec redoublement de forces en Amérique latine pour que nous soyons dignes de la lutte de la C.T.C.C. et pour que la solidarité et la coopération des mouvements sociaux de la C.I.S.C. soient toujours plus efficaces et plus solides, préparant ainsi la rédemption du prolétariat par la foi et par l'amour catholique véritable.

Avec respect et sincère amitié.

Jorge KIBEDI,

Directeur du bureau latino-américain de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens.

UN LECTEUR VOYAGE

Sous ce titre, "Le Travail" vous présentera de temps à autre des chroniques de Guy Cormier, ancien rédacteur du "Front Ouvrier", actuellement en Europe pour un voyage d'étude. Guy Cormier s'est chargé pour nous de visiter les Centrales syndicales, d'interroger sur leur sort des ouvriers de divers pays, de comparer des conditions de vie et de travail, etc. Cette semaine, il nous explique pourquoi les syndicats chrétiens de France collaborent de temps à autre avec les communistes et comment ces mêmes syndicats envisagent le travail de l'éducation syndicale.

Il faut passer quelques heures avec M. Lebescond, responsable de l'Institut confédéral d'Études du Syndicat C.F.T.C., pour comprendre un peu l'aspect "constructif" du syndicalisme moderne. Précisons tout de suite pour le bénéfice des lecteurs du journal "LE TRAVAIL" que les quatre lettres C.F.T.C. désignent la Confédération française des Travailleurs chrétiens, mouvement de libération ouvrière qui, par l'esprit sinon toujours par les méthodes, se rapproche sensiblement de la C.T.C.C.

Le matin de ma visite à M. Lebescond, les journaux parlent abondamment d'une grève chez les mineurs de charbon, grève déclarée conjointement par la C.F.T.C., la C.G.T. (communiste), et Force ouvrière. On reproche assez vigoureusement dans certains milieux à la C.F.T.C. de collaborer trop visiblement avec le syndicat communiste. Je fais part à M. Lebescond d'un certain nombre d'observations entendues à ce sujet :

Nous collaborons avec la C.G.T. sur une base très stricte de relations professionnelles. Et dans certaines circonstances seulement. Que voulez-vous ? Nous ne pouvons prétendre parler seuls au nom de la "totalité" de la classe ouvrière quand nous ne représentons pas la totalité de la classe ouvrière. Il ne faut jamais oublier que le syndicalisme est une machine démocratique. Un syndicat qui ne représente qu'une partie de la classe ouvrière ne peut prétendre parler au nom de la totalité de la classe ouvrière. Et vouloir ignorer un syndicat rival revient exactement à ignorer les ouvriers que ce syndicat rival représente et à s'ériger indûment en seuls défenseurs de la classe ouvrière alors qu'en fait on n'en représente qu'une fraction, une fraction importante mais une fraction seulement. Remarquez, du reste, que le pluralisme syndical comporte ses avantages. Mais nous ne pouvons absolument pas tolérer que les patrons profitent de la multiplicité des grandes confédérations de travail pour pousser leurs avantages. Il ne faut jamais que la multiplicité des confédérations entraîne la division des travailleurs à l'égard d'objectifs raisonnables communs à tous. Ceci étant dit, il faut bien noter que notre collaboration avec la C.G.T. se limite au plan professionnel et qu'il n'est pas question que nous nous laissions entraîner à la poursuite de je ne sais quel paradis terrestre.

Voilà certes un problème fort épineux qui évoque curieusement la grave question des rapports des syndicats chrétiens et des syndicats socialistes ou neutres dans certains pays du Commonwealth britannique... Mai l'objet de ma visite à M. Lebescond se trouve circonscrit au champ de l'éducation et de la formation ouvrières. Dans un instant, M. Lebescond ouvrira de volumineux dossiers et en fera un étalage impressionnant. J'aurai un aperçu suggestif du travail de "construction" qu'envisage la C.F.T.C. M. Lebescond reprend :

Le syndicalisme moderne a des tâches constructives précises auxquelles il ne saurait se dérober sans courir au désastre. Certes, il faut revendiquer. Mais il faut aussi savoir pourquoi on revendique et qu'est-ce qu'on revendique. Il faut que les dirigeants nationaux le sachent, ce qui se conçoit aisément, mais il faut aussi que le militant de base le sache. Il faut que le militant de base soit éclairé sur le bon sens de son action et sur les conditions de succès de son action. Sans quoi, c'est l'anarchie et l'échec.

M. Lebescond me montre une revue. Elle a pour titre "FORMATION". Elle est publiée par l'Institut confédéral d'Études et de Formation syndicales et rédigée en étroite liaison avec le bureau confédéral de la C.F.T.C. "Ça, me dit M. Lebescond, c'est pour des militants qui ont déjà une certaine expérience. Cette revue n'est pas destinée à ceux qui n'ont aucune notion du combat ouvrier. Ce n'est pas non plus pour les dilettantes et les "intellectuels". Ce n'est pas fait pour être lu seulement, mais pour être mis en pratique".

Voyons un peu ce que contient cette revue. Présentation d'abord : des pages détachées et classées comme des fiches. "Cette présentation facilite le classement et permet de s'y retrouver facilement". Il y a une page de doctrine, des pages d'information économique, des pages sur les allocations familiales, des pages d'histoire ouvrière et, finalement, la page du propagandiste.

M. Lebescond, sur qui repose la responsabilité de faire paraître dix fois par année la revue "FORMATION", veut être assuré que la formule de la revue répond vraiment aux besoins des militants. "Je m'aperçois, dit-il, qu'il y a toujours des mises au point à effectuer pour que l'outil soit adapté pleinement à la tâche que nous poursuivons. Et savez-vous comment, je m'en rends compte ? Je fais, de temps à autre, une enquête auprès de nos lecteurs. Nous avons 4,000 lecteurs. La dernière enquête nous a valu 110 réponses, ce qui fait à peu près 1 réponse pour 32 lecteurs. Ces chiffres ont une signification plus importante si nous précisons que beaucoup de réponses ont été faites après une petite enquête personnelle. Nous avons donc effectué un sondage très intéressant, si l'on tient compte également que les réponses se répartissent sur de nombreux secteurs professionnels, sur un large étalement géographique, sur des âges différents, sur l'ensemble des responsabilités syndicales".

Nous jetons un coup d'oeil rapide sur les réponses à l'enquête et je pose à M. Lebescond la question suivante : "Est-ce que les lecteurs ne se plaignent pas que la revue est trop "dure" ? Est-ce que les sujets traités dans la revue ne sont pas un peu trop "raides" ?"

Oui, il y en a qui se plaignent, qui disent que certains articles sont beaucoup trop difficiles. Il y en a même qui trouvent le titre trop difficile ! Voyez cette réponse à l'enquête : "Le titre de la revue "FORMATION" éloigne un peu les gars". D'autres nous demandent de ne pas abuser des termes techniques. Nous ne pensons pas que le problème soit d'être plus ou moins technique, "mais plutôt de rendre la technique accessible à tous", et cela est évidemment parfois difficile. Nous ne pouvons, ni ne devons, nous sembler-il, éviter d'employer les termes qui conviennent pour le développement d'un sujet. Bien sûr, il faudra que le lecteur fasse son petit effort.

LA DIFFERENCE



...c'est que nous n'avons pas de chaloupe

FELICITATIONS

à M. Gérard Tremblay

De retour de voyage, j'apprends par les journaux votre vingtième anniversaire en qualité de sous-ministre du Travail de la province de Québec (stop) A cette occasion, au nom de la CTCCC et comme président général, je vous offre mes sincères félicitations et formule le voeu que votre fructueuse carrière se continue pendant de nombreuses années.

Gérard PICARD,  
président général, C.T.C.C.

DEUIL

Les employés de tramway de Montréal déplorent la disparition de M. Philippe Brabant, ancien policier, père de M. Emile Brabant, délégué au Conseil central des Syndicats nationaux et ex-représentant de l'Association mutuelle au bureau de la rue St-Paul.

A la famille éprouvée ainsi qu'aux amis de M. Brabant et à ses compagnons de travail, le journal offre ses plus sincères sympathies.

MONTREAL

Les concierges

Au cours d'une assemblée régulière l'Association des Concierges des Ecoles du district de Montréal a élu ses officiers pour le terme 51-52. Les élections étaient sous la présidence de M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal.

A quelques exceptions près tous les officiers de l'exécutif ont été réélus. Ce sont: MM. L-Joseph Dubois, président; J-Paul Auger, 1er vice-président; Lawrence Anderson, 2e vice-président; Jules Pelletier, secrétaire-archiviste; Joseph Boyer, trésorier; Georges Marsan, sentinelle; Siméon Rivest, Marcel Allaire et Bernard Vezau, directeurs; Lionel Thérien (Fédération des Employés municipaux), agent d'affaires.

Négociations

L'association poursuit des négociations directes avec la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Elle espère signer prochainement une convention collective à l'avantage de ses membres.

"Club Quart de Siècle"

Le Comité des Loisirs de l'association, dont l'organisateur est le confrère Roland Trépanier, prépare une manifestation pour le 22 décembre prochain. Cette manifestation a pour but de fêter une quinzaine de membres de l'association qui ont 25 années ou plus de service à l'emploi de la Commission scolaire. Ce soir-là sera fondé le "Club Quart de Siècle" et un souvenir sera remis à chacun des jubilaires.

LA SEMAINE

QUEBEC

Employés de magasins

L'arbitrage entre le Syndicat des Employés de Magasins et la Cie Paquet s'est terminé lundi, le 19 novembre, après une dure lutte pour triompher de l'union de boutique de cette maison, après de longues et difficiles négociations, après quatre séances d'arbitrage. Les syndicats attendent maintenant avec impatience la sentence arbitrale.

Si cette sentence est favorable aux employés de la Cie Paquet, elle aura d'heureuses répercussions en ce qui concerne les employés des autres magasins de Québec.

Syndicat du transport

A l'assemblée générale de novembre, quatre officiers ont été élus à l'unanimité par la Fraternité nationale catholique du Transport de Québec, Inc. Ce sont MM. Benoît Trudelle, président pour un premier terme; Armand Fournier, vice-président, pour le troisième terme; J-Arthur Hamel, secrétaire-archiviste pour le troisième terme; et Oscar Gagnon, trésorier pour le premier terme.

Pour des raisons de santé, MM. Ludger Ferland, président du syndicat depuis dix ans; et Joseph Rosa, trésorier depuis sept ans, ont dû abandonner leurs charges.

M. Ferland administra les affaires de la fraternité d'une manière intègre. Grâce à son esprit d'initiative qui inspirait des actions sincères, son syndicat a prospéré considérablement et obtenu des succès marqués. Avec la bonne collaboration du trésorier, M. Rosa, les caisses sont dans une situation enviable et l'une de ces caisses constitue une protection très appréciable en secours-maladie pour les membres.

Tenu en haute considération par ses employeurs, "The Quebec Railway Light & Power Co.", M. Ferland a toujours cherché à concilier les intérêts patronaux avec ceux de ses camarades de travail. Ceux-ci lui doivent beaucoup et c'est avec un regret bien sincère qu'ils le voient laisser les rangs de l'Exécutif. Ils lui souhaitent, ainsi qu'à M. Rosa, un prompt retour à la santé et formulent des vœux pour qu'ils goûtent pleinement un repos qu'ils ont si bien mérité.

TROIS-RIVIERES

Services

Le Syndicat national catholique des Services hospitaliers des Trois-

Rivières Inc., (Hôpital St-Joseph), a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 51-52.

Les officiers élus sont: MM. Emilien Beaulieu, président; Jules Béland, 1er vice-président; Jean-Paul Grandbois, 2e vice-président; Jules Roberge, secrétaire; Roméo Paquin, assistant-secrétaire; Jeffrey Isabelle, trésorier; Bruno Hardy, assistant-trésorier; Aristide Trempe, gardien; Roland Doucet, sentinelle; Lucien Dion, auditeur et Mlle Gravel, auditrice.

MM. J-P. Chamberland, J-B. Lambert et Mlle Gabrielle Gagnon ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Jeffrey Isabelle a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c., des Trois-Rivières et district.

Charpentiers-menuisiers

L'Union nationale catholique des Charpentiers-Menuisiers Inc. des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 51-52.

Les officiers élus sont: MM. Alphonse Courteau, président; Aimé Champagne, vice-président; Dominique Ebacher, secrétaire; Maurice Fortier, assistant-secrétaire; Lévis Henri, trésorier; Jean-Paul Poisson, assistant-trésorier; Victorin Grandbois, gardien; Horace Trépanier, sentinelle; Aimé Champagne et Jean-Paul Poisson, auditeurs.

MM. Alphonse Courteau, Lévis Henri et Jean-Paul Poisson ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Alphonse Courteau a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

Fonctionnaires

Le Syndicat national catholique des Fonctionnaires de l'Hôtel de ville des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 51-52.

Les officiers réélus sont: MM. J. H. Bettez, président; Maurice Aubry, vice-président; Lionel Bellefeuille, secrétaire; R-Gérald Leclerc, trésorier; Roland Bourdon, J-Bte Poliquin et Arthur Dubé, directeurs; Roméo Gervais et Charles Panneton, auditeurs.

MM. J. H. Bettez, Maurice Aubry et Lionel Bellefeuille ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M Lionel Bellefeuille a été

nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Ubald Leclerc.

ECONOMIE

Les inspecteurs du gouvernement s'en viennent.

PAS les inspecteurs de la Commission des Relations ouvrières, MAIS les inspecteurs du Bureau de Poste.

Ils viennent ces jours-ci vérifier les cartes que plusieurs syndiqués ont signées pour nous permettre d'économiser, au journal, quelques milliers de dollars.

1.—Nous prions donc ceux qui ont reçu et signé leurs cartes de bien vouloir nous les retourner

CES JOURS-CI

Ne pas attendre que toutes les cartes soient signées.

2.—Ceux qui voudraient aider le journal peuvent demander des cartes pour les faire signer dans leurs syndicats respectifs.

Nous reproduisons ci-dessous, encore une fois, la formule que TOUS doivent signer.

Messieurs,

Je, soussigné, désire recevoir le journal LE TRAVAIL et certifie que la somme que je verse au syndicat comme contribution syndicale comprend le prix de l'abonnement annuel à ce journal (\$1.20).

Nom.....

Adresse.....

Syndicat.....

Date:

N.B.—Bien indiquer le nom du syndicat.